

SAISINE



CONTRIBUTION
A LA STRATEGIE
LYCEES DU FUTUR

Adopté en séance plénière
du 7 novembre 2024

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Avis présenté par la commission Formations, recherche et innovation:

Alain BENOIST, Président
Virginie WILLAIME, Vice-présidente
Daniel LOUVION, Rapporteur

Riccardo AGNESINA
Philippe BELLO
Laurent BERNARD
Laurent BERTRAND
Chahid BOUGNOUCH
Christophe CLEMENT
Salima DALI
Michel DE MATHELIN
Elodie DEFERT
Philippe FISCHER
Stéphane HEIT
Audrey LALLEMENT
Véronique MACE
Jean-Yves MARION
Matéo MEVIZOU
Paul NKENG
Lydie SAUNIER
Nadia WALTER

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. VERS UNE CONCERTATION CO-CONSTRUCTION	3
1. L'information sur la concertation	3
2. Place de la co-construction dans la concertation	4
II. LA STRATEGIE « LYCEES DU FUTUR » : UNE OPPORTUNITE DE REPENSER LE DEFI DE LA CITOYENNETE: CONSTATS ET PRÉCONISATIONS	6
1. Citoyenneté et espaces scolaires	6
2. La citoyenneté comme compétence transversale	12
III. L'ORIENTATION : INFORMER, COMMUNIQUER, ACCOMPAGNER	16
1. Nécessité d'évaluer les outils	16
2. Un renforcement de la coordination du SPRO	17
3. L'acculturation aux formations, aux métiers est une étape du processus d'orientation	19
CONCLUSION	20
EXPLICATION DE VOTE	22
ANNEXES	23
Annexe 1 : Auditions et remerciements	23
Annexe 2 : Lettre de saisine	24

INTRODUCTION

Contexte

Déjà engagée dans l'amélioration continue de ses lycées (Plan Lycées Verts, démarche « Lycées en Transition » ...), le Conseil régional souhaite les rendre plus confortables, innovants, respectueux de l'environnement et orientés vers les métiers d'avenir. En impliquant divers acteurs régionaux, la démarche « Lycées du futur – Cap sur 2030 » vise notamment à guider l'action régionale pour la création et l'évolution des dispositifs afin de moderniser les établissements.

La stratégie « Lycées du Futur », en cours d'élaboration, a donc pour objectifs de créer des lycées qui

- Contribuent au bien-être des élèves et de la communauté éducative,
- Préparent à l'avenir,
- S'ancrent dans leur territoire,
- Agissent pour la transition écologique.

Pour ce faire, cette démarche doit s'adapter aux évolutions réglementaires, aux enjeux climatiques et démographiques, tout en prenant en compte les spécificités de chaque type de lycée (général, technologique, professionnel, agricole) et leur localisation.

Afin de créer cette vision collective du lycée de 2030, le Conseil régional a mis en place sur l'année scolaire 2023-2024 une concertation impliquant principalement les usagers des lycées (élèves, communauté éducative, familles) ou encore des chercheurs en Sciences de l'Education. Cette démarche de concertation s'est notamment traduite par une consultation en ligne, des ateliers lycéens, des partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche. C'est dans cet esprit de concertation que le président du Conseil régional a saisi le CESER sur ce dossier.

Problématique

Pour le CESER, répondre ou tenter de répondre aux objectifs d'un Lycée du Futur qui participe à la fois au bien-être des élèves et de la communauté éducative, qui prépare l'avenir tout en s'inscrivant dans le territoire et dans la transition écologique, n'est-ce pas une manière de **relever le défi de la citoyenneté** ? C'est par cette interrogation que la seconde Assemblée a débuté sa réflexion sur le Lycée du Futur. A l'identique de la transition écologique qui doit aller au-delà des solutions techniques (énergie, bas carbone, bâtiment), **il en est de même pour la construction du Lycée du Futur qui devra permettre d'aller au-delà des solutions techniques en termes de bâti...**

Considérant que les aspects techniques sont les prémices d'un Lycée du Futur qui permet de répondre aux besoins physiologiques de chacun en termes de vivre dans un endroit décent, d'avoir une alimentation saine ... ceux-ci ne pourront se développer et perdurer sans l'apport

de règles de vie démocratiques. Pour John DEWEY, l'école serait « la forme embryonnaire de la communauté démocratique ? »¹Dans ce cadre, le CESER a orienté sa contribution sur la prise en compte d'une éducation à la citoyenneté pour un Lycée du Futur garantissant l'apprentissage de valeurs humaines essentielles et écologiques pour le bien-être de tous et pour la construction d'un futur désirable.

Dans ce sens, **notre premier questionnaire a porté sur les concepts de citoyenneté et de démocratie permettant à l'élève de se sentir citoyen et citoyen dans son lycée, c'est-à-dire que le lycée devienne sa cité ?** Comment le lycéen coopère-t-il à la vie de son lycée, comment coopère-t-il avec la communauté éducative lui permettant de développer ce sentiment d'appartenance ?

Le second questionnaire a porté sur l'orientation et le choix d'une formation, d'un métier. Comment permettre à l'élève de devenir un citoyen éclairé, comment lui permettre de développer ses facultés de discernement et d'analyse critique ? de préparer son avenir ?

Ces deux questionnements de notre contribution ont permis d'approfondir la réflexion sur les autres besoins de la Pyramide de MASLOW qui sont les besoins de sécurité, les besoins d'estime de soi, le besoin d'accomplissement et de réalisation de soi.²

Conscient de la multiplicité des acteurs qui intervient dans la construction de la stratégie Lycée du Futur mise en œuvre par le Conseil régional, le CESER a fait le choix d'échanger avec des intervenants de l'Education Nationale, des associations et entreprises mais aussi des universitaires des Sciences Humaines et Sociales. Des avis antérieurs du CESER ont été consultés, notamment sur « Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite » et « Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » dont les objectifs s'inscrivent de manière globale dans « *le développement de cette aptitude et cette compétence à vivre librement en société* » comme le cite John DEWEY³

Dans le cadre de l'élaboration de sa contribution, le CESER a croisé les propositions pour un Lycée du Futur avec les trois fils rouges de la nouvelle mandature : favoriser une ruralité attractive, freiner le développement de la précarité et des discriminations et permettre aux jeunes de se projeter dans un futur désirable au sein du Grand Est.

¹ Joëlle ZASK, article sur « L'élève et le citoyen, d'après John DEWEY », 2001

² <https://journals.openedition.org/geocarrefour/14374?lang=en#tocto1n3>

³ « Une éducation qui instituerait que les élèves participent par l'expérience à l'élaboration de leur scolarité engendrerait par là même l'aptitude et la compétence à vivre librement en société. » <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2001-2-page-53.html>

I. VERS UNE CONCERTATION CO-CONSTRUCTION

1. L'information sur la concertation

Le Conseil régional a mené une large concertation durant l'année 2023-2024 auprès des lycéens, de la communauté éducative comprenant les lycées, les personnels enseignants et non enseignants, les parents et tout acteur intervenant dans les missions des lycées, des élus, des agents Etat-Région...De plus des partenariats avec des acteurs de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ont été réalisés sur cette thématique, des contributions dont celle du CESER viennent s'ajouter à ce vaste panel des acteurs concertés. Le CESER s'est interrogé sur les conditions d'une plus-value de la concertation.

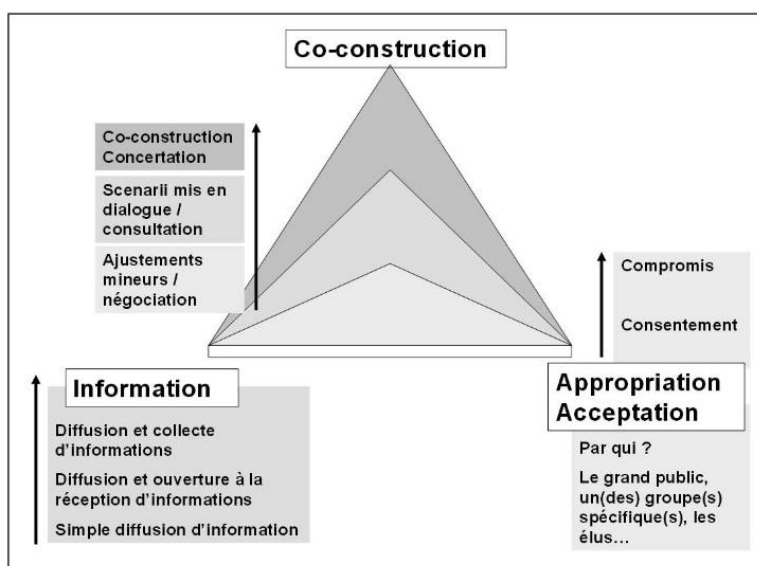
La Direction des Lycées Durables et Education a présenté les premiers résultats de cette concertation qui liste un nombre important de propositions en lien avec les objectifs des Lycées du Futur. Chaque proposition est suivie d'une interrogation sur la manière de s'y prendre afin de concrétiser la proposition :

- Sur l'objectif qui est de contribuer au bien-être des élèves et de la communauté éducative, la proposition de relever le défi des sanitaires est suivie de la question « comment garantir à tous les élèves l'accès à des sanitaires dignes, répondant aux normes d'hygiène, d'intimité et de confort ? »
- Sur l'objectif qui est d'avoir des lycées qui préparent l'avenir, la proposition d'avoir des lieux adaptés à l'usage du numérique est suivie de la question « Comment repenser l'aménagement des salles de classe pour répondre aux besoins du lycée 4.0 ? ».

La démarche est identique sur les objectifs concernant les lycées acteurs de la transition écologique et les lycées ancrés sur les territoires.

Le CESER à plusieurs reprises dans ses avis a mis en exergue la nécessité de la concertation, préalable essentiel à toute décision. Mais de quelle concertation s'agit-il ? Face à une hétérogénéité des pratiques de concertation, il s'avère important de revenir sur ce terme et son flou définitoire. Le schéma ci-dessous proposé par Jean-Eudes BEURET définit les objectifs de la concertation. Bien que sa publication ne soit pas récente, elle nous semble toujours d'actualité et permettra d'analyser à travers les trois objectifs de la concertation ci-dessous, la concertation du Conseil régional mise en œuvre dans la démarche Lycées du Futur.

Les objectifs de la concertation : trois pôles et trois gradients ⁴



Sur l'information, malgré la large diffusion de cette concertation, les membres issus des Fédérations des Parents d'élèves de la commission « Formations, recherche et innovation » du CESER n'étaient pas informés. Ce constat a été récurrent dans d'autres domaines abordés pour cette contribution. Le CESER ne doute pas que cette information ait été transmise à tous les acteurs de la communauté éducative. Le CESER revient sur l'action d'informer largement décrite dans son avis sur l'orientation qui nécessite d'être accolée à deux autres actions qui sont celles de communiquer et d'accompagner. En bref, l'envoi d'un mail ne suffit pas à informer, il est nécessaire de communiquer sur cette information et de l'accompagner pour être efficace. Le CESER, représentant de la société civile, a toujours proposé au Conseil régional de contribuer à la diffusion d'informations s'inscrivant dans une concertation citoyenne, à condition qu'il soit lui-même largement concerté sur les objectifs de la concertation à réaliser.

Préconisation 1

Le CESER préconise au Conseil régional de le solliciter en qualité d'assemblée consultative afin de diffuser dans les associations, fédérations, syndicats... représentés au CESER les informations de toute concertation co-construite préalablement entre le Conseil régional et le CESER.

2. Place de la co-construction dans la concertation

Sur la co-construction, le CESER fait le constat que cet objectif de la concertation n'a pas été celui de l'année 2023-2024 puisque les différents groupes d'acteurs concertés ne se sont pas rencontrés pour co-construire. Pour Laurent MERMET (1998), la concertation « va plus loin

⁴ Jean-Eudes BEURET, mieux définir la concertation du pourquoi au comment, 2012

qu'une simple consultation en cela qu'elle tente d'adapter les décisions aux besoins des acteurs en ajustant les intérêts de chacun. » La concertation devrait tendre vers un partage de la décision qui nécessite de coopérer. Dans son avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise », le CESER a mis en avant cette nécessité de coopérer entre les acteurs du monde de l'éducation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et du monde du travail sans omettre la nécessité de coopérer avec les bénéficiaires.

Afin de s'inscrire dans un processus d'amélioration, le CESER a préconisé une évaluation de ces démarches participatives dans son avis en 2020 sur les 100 propositions pour une Refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est⁵ :

Préconisation 2

« Le CESER a préconisé d'évaluer les expérimentations de démarches participatives avant (ex ante), pendant (itinere) et après (ex post) dans la perspective des ajustements nécessaires à une généralisation des pratiques. Il est essentiel d'appréhender l'évaluation comme un élément central de démocratie, de confiance et d'échange entre décideurs, « experts », société civile et citoyens [...].

Le Conseil régional Grand Est a conforté un budget 2024 à hauteur de près de 470 M€, pour des lycées plus sûrs et sobres en énergie. Au-delà de sa mission dans l'entretien et le fonctionnement des lycées, le Conseil régional, dans le cadre de sa politique éducative a défini 7 objectifs prioritaires⁶ qui s'inscrivent dans une démarche citoyenne. C'est dans ce cadre que la contribution du CESER s'oriente afin d'inscrire la démarche Lycées du Futur 2030 dans une véritable co-construction portant à la fois sur l'amélioration des conditions matérielles et environnementales mises en œuvre par le Conseil régional et les besoins de la communauté éducative.

Préconisation 3

Le CESER préconise une co-construction des Lycées du Futur avec tous les acteurs de la communauté éducative et des autorités académiques, du monde socio-économique, des partenaires sociaux en :

- organisant durant l'année 2024-2025 des rencontres régulières avec une mixité des acteurs des différents groupes et une prise en compte équitable de la parole de chacun.**
- définissant en amont avec le Groupe de travail spécialisé du CESER dans l'évaluation des politiques publiques les objectifs d'évaluation de cette démarche participative de co-construction.**

⁵ Les 100 propositions du CESER pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est ? 2021, page 32

⁶ La Région renforce son engagement pour l'éducation des lycéens

En conclusion de cette première partie, la concertation mise en œuvre par le Conseil régional a permis de recueillir les besoins et attentes en termes d'amélioration des conditions matérielles et environnementales qui sont fortement corrélées à des besoins sociaux qui concernent la sécurité, les relations sociales, la prévention du décrochage scolaire, la lutte contre les violences scolaires, le harcèlement, la participation à l'éducation à la vie et à la responsabilité etc. Dans cet objectif, le CESER oriente sa deuxième partie sur le développement d'une citoyenneté démocratique indissociable des améliorations à apporter pour un Lycée du Futur Durable.

II. LA STRATEGIE « LYCEES DU FUTUR » : UNE OPPORTUNITE DE REPENSER LE DEFI DE LA CITOYENNETE: CONSTATS ET PRÉCONISATIONS

S'inscrivant dans cet objectif de bien-être des élèves et de la communauté éducative au sein des lycées, le CESER met en exergue un passage de l'avis « Réussite à l'école, réussite de l'école », du CESE où il a pu contribuer à la réflexion avec d'autres CESER. Le CESE cite le rapport de l'OCDE du 15 mai qui a mis en valeur que **« favoriser la prise de décision des enfants améliore leur bien-être, leur estime de soi et leurs capacités de leadership dans l'objectif de forger leurs compétences et leur confiance en tant que membres à part entière de la société »**. Le CESE poursuit par une préconisation : **« Le ministère en charge de l'Éducation nationale doit renforcer la démocratie scolaire par une meilleure prise en compte de la parole et du rôle des élèves, dans leur diversité, au sein des écoles et des établissements. Cette démarche doit conforter leur apprentissage de la citoyenneté. »**⁷

Le CESER, prenant appui sur des experts et sur ses membres qui, pour certains, sont acteurs de la communauté éducative a souhaité mener une réflexion sur « l'apprentissage de la citoyenneté » au lycée qui concerne aujourd'hui l'Education Nationale mais qu'il est essentiel d'inclure dans une démarche de co-construction d'un lycée du Futur avec le Conseil régional, l'Enseignement Supérieur, les acteurs du monde socio-économique, les collectivités locales et bien entendu les lycéens.

1. Citoyenneté et espaces scolaires

✓ Un citoyen actif

Dans le cadre de son audition au CESER, M. Jean-Luc DENNY⁸, maître de conférences en Sciences de l'Education et de la Formation à l'INSPE de Strasbourg et membre du Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC) présente ses

⁷ Avis CESE sur « Réussite à l'Ecole, réussite de l'Ecole » pages 42 et 43

⁸Jean-Luc DENNY, thèse sur « L'expérience des normes pour débattre en classe : vers un développement professionnel des enseignants : approche ergologique d'un dispositif dialogique réinterrogeant la formation 'adultes', 2019

travaux de recherche sur la citoyenneté et interroge sur les objectifs d'un apprentissage à la citoyenneté : parle-t-on d'une citoyenneté d'obéissance, où l'on souhaite former des citoyens obéissants ? Ou bien parle-t-on d'une citoyenneté de distanciation émancipatoire ? M. DENNY pense qu'il est important de se tourner vers une citoyenneté émancipatoire, car les normes aujourd'hui sont discutées, et qu'il est impossible de préserver les élèves des valeurs concurrentes, notamment avec la présence d'internet et du numérique. Il faut donc en parler, dans un cadre respectueux et normé, mais il est nécessaire de les mettre en discussion. Son propos tend donc vers **une citoyenneté de type émancipatoire, où l'on respecte les règles, mais où l'on apprend aussi à les discuter.**

M. Eric FLAVIER, professeur en Sciences de l'Education et de la Formation à l'INSPE de Strasbourg et membre du LISEC, évoque également, le développement chez les élèves **d'une capacité à dialoguer avec la norme, à comprendre ses objectifs, et à contribuer à son amélioration.** Il souligne sur ce point un paradoxe central de la citoyenneté à l'école parce que d'une part l'école **est souvent perçue comme un lieu d'apprentissage des règles et de normes sociales, mais d'autre part, elle tend à confiner les élèves à un rôle d'agents passifs, plutôt que de citoyens actifs.**

✓ En amont vers une évaluation qualitative des espaces scolaires

Afin de faciliter les débats, de permettre aux lycéens de devenir des citoyens actifs, les réflexions et préconisations du CESER porteront sur les espaces scolaires et leur développement, compétence régionale forte dans les lycées. L'influence de l'environnement physique sur le bien-être n'est plus à démontrer tout autant que l'aménagement des espaces pour un mode d'enseignement plus participatif, ici en l'occurrence pour tendre vers le développement d'une citoyenneté choisie et non pas subie.

Le CESER, dans cet objectif de « construire ensemble » oriente sa réflexion sur la réalisation en amont de toute décision d'une évaluation des espaces scolaires en définissant des critères d'évaluation avec les professionnels spécialisés dans les domaines de l'architecture et de la psychologie environnementale⁹. L'évaluation concernera les salles de classe mais devra prendre en compte la diversité des espaces et lieux en lien direct avec le bien-être des élèves : le Centre de Documentation et d'Information (CDI), les espaces de transition (escaliers, couloirs, hall d'entrée), les espaces d'intimité (vestiaires d'EPS, toilettes, infirmerie), les espaces de socialisation (cour de récréation, foyer, « cantine »), les espaces institutionnels (administration, bureau de la vie scolaire) ou encore les espaces périphériques (parvis, arrêt de bus du collège).

Le CESER interroge ce lien entre architecture et bien-être et sur sa prise en compte lors des programmes de construction ou de rénovation. Comment et par qui et sur quel diagnostic au

⁹ La psychologie environnementale est une discipline de la psychologie qui traite des processus psychologiques engagés dans les interactions entre les individus et l'environnement bâti et naturel (selon Paul C. Stern, 2000)

départ ? Le CNESCO a réalisé une étude approfondie sur ce point où certains espaces sont adaptés aux nouveaux besoins pédagogiques : « des établissements ont déclaré le foyer (9 %) et les lieux de passage (couloirs, hall d'accueil,) (5 %) comme des espaces de travail utilisables par les élèves pendant la pause du déjeuner. »¹⁰

Préconisation 4

Le CESER préconise au Conseil régional d'organiser la mise en œuvre d'une évaluation du bâti dans les lycées comprenant tous les espaces scolaires : l'espace classe, les espaces de transition, les espaces de socialisation, les espaces institutionnels et les espaces périphériques. L'objectif sera d'évaluer le degré de prise en compte du bien-être du lycéen et de la communauté éducative dans chaque espace. En qualité de contributeur à l'évaluation des politiques publiques, le CESER demande à être partie prenante de cette évaluation.

L'évaluation permettra de rendre compte du degré de réfection et d'innovation nécessaire pour des espaces respectueux de l'individu et de ses besoins en termes de sécurité, d'hygiène et de sociabilité. L'évaluation auprès des différents acteurs de la communauté éducative et des lycéens recueillera leurs propositions d'amélioration des espaces. L'implication des lycéens dans cette procédure évaluative ne s'inscrit-elle pas vers le début d'une citoyenneté émancipatoire où il s'agira ensuite de définir ensemble les règles de respect de ces espaces « pensés par eux » avec l'appui de professionnels qualifiés.

Préconisation 5

Le CESER préconise que le Conseil régional organise des rencontres avec la communauté éducative, les acteurs socio-économiques, les lycéens et des professionnels qualifiés dans la construction et la rénovation et dans la psychologie environnementale, dans l'objectif d'échanger sur l'aménagement des salles afin d'avoir des espaces de dialogue et de coopération.

✓ Des espaces scolaires favorables à la santé

Le CESER insiste sur deux espaces essentiels pour le respect de l'élève-citoyen, ce sont les « sanitaires » dans les lycées qui ont pour obligation de s'inscrire dans le respect de l'individu et de la protection de sa santé ainsi que les espaces consacrés à la « pause méridienne ».

La crise sanitaire de 2020 a une nouvelle fois mis en avant l'état des toilettes dans les écoles, collèges et lycées. Thibaut Hébert¹¹, maître de conférence en Sciences de l'Education évoque « la baisse de fréquentation des toilettes constatée à partir d'entretiens réalisés avec des chefs d'établissement (Hébert, 2019) qui peut avoir des conséquences désastreuses sur la santé des

¹⁰ Qualité de vie à l'école : l'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves, CNESCO, 2017, page 16

¹¹ Thibaut HEBERT, « Penser l'architecture scolaire dans une quête de bien-être des élèves », 2019

élèves (Gilon et Garnier, 2017). Certains y voient les prémisses d'une hausse de certaines pathologies comme les constipations, les infections urinaires, ou encore les cystites pour les filles (Averous, 2004). » S'inscrivant dans le débat et la discussion des règles, il est essentiel en amont d'avoir des toilettes qui permettent aux lycéens de préserver leur intimité, leur santé en termes d'hygiène des lieux et de sécurité pour orienter le débat sur le maintien du respect de ce lieu par ses usagers.

Un article sur l'appropriation des espaces et la place des adolescents dans les collèges¹² note « l'usage social des toilettes comme lieu de refuge, approprié par les plus grands pour servir de « boudoir », utiliser les miroirs, se retrouver au chaud entre pairs, s'approvisionner en eau l'été. Un référentiel est en cours du côté du département de Loire-Atlantique, afin de préciser des critères bâtimentaires favorisant l'hygiène et l'intimité, et de proposer des recommandations pour transposer les usages sociaux qui sont faits des toilettes dans d'autres espaces à aménager. » **Le CESER suggère de se rapprocher des recommandations d'autres départements.** La recommandation du département de Loire-Atlantique qui est de concevoir des espaces de sociabilité dans d'autres espaces que ceux des toilettes oriente également vers une réflexion sur la pause méridienne et ses usages.

Préconisation 6

Le CESER demande au Conseil régional de mettre en œuvre un Audit qualité-hygiène-sécurité-environnement sur tous les lycées du Grand Est, avec une attention particulière sur les toilettes. Les conclusions seront diffusées au CESER en vue d'une coopération sur les axes d'amélioration.

Dans le même objectif, sur la pause méridienne, le CESER préconise au Conseil régional d'approfondir les résultats de la concertation sur ce point afin de s'orienter vers des espaces de détente durant la pause méridienne en y associant les acteurs habituels mais aussi des professionnels qualifiés dans la psychologie environnementale. Le Conseil régional dans le cadre de son engagement pour lutter contre les changements climatiques depuis 2022 mène des actions de végétalisation des cours d'école. Au-delà de l'aspect écologique, le contact avec la nature apporte calme et sérénité, permet de réaliser des actions qui peuvent intéresser à la fois les filles et les garçons : cultiver un potager, observer la biodiversité (insectes, oiseaux)... Ces initiatives peuvent être accompagnées dans le cadre de sessions d'éducation à l'environnement plus conséquentes en lien avec les associations locales de protection de la nature.

¹² Coline POUPEAU et Christophe MOREAU, Espaces de vie et climat scolaire : l'appropriation des espaces et la place des adolescents au collège 2020

Préconisation 7

Le CESER demande que des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation des projets de DDRSE (Développement Durable- Responsabilité Sociétale Environnementale) dans les lycées lui soient communiquées ainsi qu'aux acteurs de la concertation.

Le CESER Grand Est met en avant dans cette contribution les salles de classe pour une utilisation des ordinateurs dans le cadre du Lycée 4.0 initié par le Conseil régional. Le CESER demande si l'ensemble des salles de classe ont été réaménagées pour une utilisation des ordinateurs. Les espaces doivent être confortables facilitant la collaboration entre apprenants.

Préconisation 8

Le CESER Grand Est préconise au Conseil régional une évaluation du Lycée 4.0, notamment sur l'usage des ordinateurs en termes d'impacts sur les apprentissages mais aussi sur la santé des lycéens, nécessitant une coopération avec l'Education Nationale.

En bref, l'utilisation de l'ordinateur nécessite de repenser l'animation pédagogique de la classe ainsi qu'un accompagnement des enseignants. Cette dernière réflexion nous conduit naturellement vers le développement des compétences et notamment dans cette contribution de la compétence citoyenne.

Ces préconisations sur les espaces scolaires contribuent à prévenir les risques impactant la santé physique et mentale des lycéens auxquels s'ajoutent d'autres considérations essentielles concernant la présence dans l'établissement d'un personnel formé.

Préconisation 9

Afin de s'inscrire dans une prévention en santé physique et mentale des jeunes, et conformément aux obligations d'accompagnement des élèves en situation de handicap, le CESER préconise :

- **le développement du dispositif IDEO dans tous les lycées du Grand Est (action novatrice mise en place dans l'AUBE) pour prévenir les troubles psychiques des lycéens ¹³ ;**
- **une présence de médecins, psychologues, infirmiers, assistants sociaux en adéquation avec les besoins des élèves ainsi que ceux des élèves en situation de handicap ;**
- **des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) pour tout personnel du lycée (AED, CPE, enseignants, personnels administratifs en contact avec les élèves).**

Lors de l'audition des personnels des services de l'Education Nationale de la Haute Marne, la formation des Assistants d'Education pour une première prise en charge des angoisses a été

¹³ L'équipe responsable du projet est composée d'un psychiatre, de deux psychologues et de deux infirmiers en pédopsychiatrie de l'EPSM de l'Aube (EPSMA). Ces professionnels sont également accompagnés par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), la maison de l'adolescence de l'Aube et l'association Psycom.
<https://www.santementale.fr/2023/11/79824/>

évoquée. Le CESER appuie le développement de ces formations pour tout le personnel du lycée. Pour pallier au manque d'effectif, la sollicitation de psychologues des Centres Médico-Psychologique pour intervenir dans les lycées est possible. Ces interventions de personnel de santé extérieures au lycée et/ou ces orientations vers des structures prenant en charge la santé mentale des jeunes sont aussi des orientations du dispositif IDEO. L'impact négatif des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes, notamment en termes d'isolement social et de pression liée à l'image a bien sûr été largement souligné. Ce constat nécessiterait une étude approfondie.

Dans son rapport sur « les médecins et les personnels de santé scolaires » la Cour des Comptes rappelle les enjeux identifiés par la loi du 8 juillet 2023 de refondation de l'école de la République qui a assigné à la santé scolaire deux objectifs : réussite scolaire et réduction des inégalités en matière de santé. Bien que des crédits soient ouverts, un tiers des postes de médecins de l'Education Nationale (contractuels compris) sont vacants et le nombre de médecins scolaires a chuté de 15 % depuis 2013. Un seul médecin scolaire pour 13.000 élèves, un psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) pour 1.500 élèves et un infirmier pour 1.300 élèves. De plus, face à l'opacité d'un dispositif santé qui ne rend pas compte et échappe à toute évaluation organisée, la Cour des comptes recommande la publication d'un rapport annuel sur la santé scolaire et la mise en place d'un Conseil de la santé scolaire qui pourrait entre autres missions prendre l'initiative de faire réaliser des évaluations externes.¹⁴

Etant donné la gravité et l'ampleur de ce dossier sur la santé des lycéens, qui est l'objectif premier à atteindre pour un Lycée du futur luttant ainsi contre la précarité, les inégalités sociales en donnant les moyens à chaque lycéen d'être en bonne santé, en lui facilitant un accès aux soins, en menant des actions éducatives de santé physique et psychique essentielles à son développement, en réalisant régulièrement des bilans de santé et toute autre mesure médicale nécessaire, **le CESER alerte les services concernés sur la nécessité d'améliorer en urgence la santé dans les lycées par une augmentation des professionnels de santé et des évaluations régulières qui auront pour objectif de renforcer ce qui existe ou bien de le modifier.**

Préconisation 10

S'inscrivant dans une citoyenneté active et reprenant les textes concernant la démocratisation sanitaire, c'est-à-dire la participation de l'utilisateur aux mesures de santé, le CESER préconise que les lycéens et la communauté éducative de chaque établissement soient associés aux démarches de concertation et d'amélioration du service santé dans les lycées.

¹⁴ Rapport de la Cour des Comptes « Les médecins et les personnels de santé scolaire » avril 2020, page 7

2. La citoyenneté comme compétence transversale

M. Jean-Luc DENNY explique que la citoyenneté n'est pas un savoir comme les autres. Peut-on enseigner les valeurs comme on enseigne des savoirs ? La recherche montre que non, on ne peut pas enseigner les valeurs comme un savoir. La citoyenneté, et c'est là qu'il évoque une citoyenneté émancipatrice, **ce n'est pas juste apprendre par cœur les valeurs de la République, mais les éprouver. Et bien sûr, pour les éprouver, il faut un peu les apprendre. Les connaissances sont importantes, mais ce n'est pas suffisant.** Ce qui nous intéresse, ce n'est pas seulement les connaissances, mais le rapport des élèves à ces connaissances. Qu'est-ce qui est important pour eux dans ce qui se discute ? A ce propos, M. DENNY cite Paulo FREIRE que le CESER a déjà mentionné dans son avis sur « Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » et notamment cette citation de ce pédagogue : **« La lecture du monde doit précéder la lecture du mot ». Cela signifie que, pour enseigner quelque chose, il faut d'abord comprendre comment la personne se rapporte à cet objet de savoir.**

Lors de son audition, M. FLAVIER évoque l'apprentissage de la citoyenneté et sa définition. Si l'on considère la citoyenneté comme une compétence, il faut accepter l'idée que cette compétence n'est pas pleinement maîtrisée du jour au lendemain. **On ne naît pas citoyen, mais on apprend à le devenir.** Cela signifie qu'il y aura des compétences ou des expressions de cette compétence qui seront moins abouties, moins maîtrisées, moins satisfaisantes, et que certains comportements pourraient apparaître comme non civiques. **Il est important de reconnaître le droit à l'erreur de celui qui apprend. On ne peut pas apprendre sans droit à l'erreur,** et l'erreur ne doit pas nécessairement conduire à une sanction. Cette évocation du « droit à l'erreur » a été le leitmotiv de l'avis du CESER Grand Est sur « Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite » en 2020 qui préconisait le développement d'une compétence « orientation » prenant en compte le droit à l'erreur. Le CESER a pu découvrir en 2022 dans « le Référentiel des compétences à s'orienter » ce droit à l'erreur : **« La décision d'orientation doit rester de la responsabilité personnelle du lycéen et de l'étudiant. » [...] Ainsi, notre responsabilité est d'autoriser les élèves à emprunter des chemins de traverse pour atteindre plus directement l'objectif ou, au contraire, des détours menant finalement à bon port... prendre le risque de s'égarer en route et, surtout, de réussir quelque chose qu'ils n'avaient pas prévu en conjuguant maîtrise de leurs choix et lâcher-prise.¹⁵ »**

✓ Pour une pédagogie de projet

Dans cette approche d'une citoyenneté active, le CESER a fait le choix d'inviter M. Pierre LARBALETIER, Directeur général adjoint du groupe LARBALETIER¹⁶ récompensé par le label

¹⁵ « Le Référentiel des compétences à s'orienter au lycée », 2022

"agir pour notre avenir" pour son activité de recyclage des déchets plastiques en mobilier d'extérieur. En partenariat avec plusieurs établissements scolaires, le groupe LARBALETIER mène des initiatives écologiques et éducatives dans le but d'intégrer le recyclage et la sensibilisation à l'environnement dans le quotidien des élèves.

M. LARBALETIER explique qu'il travaille avec les élèves pour les impliquer dans des projets concrets liés à la conception de mobilier à partir de matériaux recyclés. Il donne l'exemple du lycée Denis DIDEROT où les élèves participent à la conception de bancs en utilisant les machines de menuiserie de leur atelier, ce qui leur donne **une expérience pratique de la gestion des déchets et de la création de produits réutilisables**. Ces propos très instructifs qui orientent **le développement d'une éco-citoyenneté par l'expérience, par la pratique évoquent « l'apprendre par l'action » ou pédagogie de projet**. Le CESER appuie ce type de pédagogie dès qu'il est possible de la pratiquer dans le sens où elle favorise le développement de la citoyenneté.

Mme Sylvie NICOLLET, inspectrice de l'Education Nationale (IEN) chargée de l'information et de l'orientation, Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale (DSDEN) de Chaumont et M. Antony THOMAS, Conseiller Principal d'Education (CPE), LPO Charles de Gaulle **confirment les effets positifs de ces projets éducatifs notamment dans le cadre du projet « Forêt comestible »¹⁷ actuellement en œuvre au sein du lycée Charles de Gaulle**. Mme NICOLLET et M. THOMAS expliquent que ces projets doivent aussi être cohérents et en lien avec un objectif pédagogique. Dans ce cas, en plus de l'effet positif et concret de contact avec la nature, l'objectif était en lien avec les cours de SVT et une sensibilisation aux filières scientifiques, notamment pour les filles. L'élaboration et la réalisation de ces projets demandent beaucoup d'énergie (des dossiers de demande de subvention à compléter), cela dépend du chef d'établissement et de son équipe, ce sont des projets très bénéfiques et porteurs de développement de compétences pour les élèves.

Préconisation 11

Le CESER demande à avoir un bilan quantitatif et qualitatif sur les projets pédagogiques subventionnés par le Conseil régional. Le CESER préconise au Conseil régional de faciliter leur réalisation en allégeant les dossiers administratifs de demande de subvention, en s'assurant d'un suivi de ces projets permettant d'ajuster les apports financiers si nécessaire.

✓ Vers une professionnalisation des acteurs

« Du côté des enseignants, ce qu'on voit dans la littérature, les résultats des recherches montrent que les enseignants ressentent une étrangeté par rapport à l'éducation à la

¹⁷<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/haute-marne/chaumont/qu-est-ce-qu-une-foret-comestible-des-lyceens-ont-planté-leurs-premiers-arbres-fruitiers-dans-l-ecole-2924169.html>

citoyenneté.¹⁸ Ils disent : « participer au développement moral des élèves, les éduquer, les former... », il y a un caractère d'étrangeté. Un enseignant, peu importe ce qu'on peut dire, ne devient pas prof de maths parce qu'il adore la citoyenneté. Vous pourrez en trouver quelques-uns, mais non, le prof de maths aime sa discipline, et heureusement. », ce sont les propos éclairants de M. DENNY sur cette difficulté à enseigner la citoyenneté. C'est un sujet complexe poursuit-il et il y a des questions essentielles à se poser. Qu'est-ce que cela signifie de donner la parole aux élèves dans un contexte de transmission des valeurs républicaines ? Donner la parole aux élèves, est-ce que cela signifie attendre les bonnes réponses dans un cadre d'enseignement ? Est-ce que cela signifie aussi accepter l'idée que l'élève puisse, à un moment donné, ne pas être d'accord avec ce qui est enseigné ? Les freins à l'apprentissage citoyen sont tout à fait normatifs, notamment par rapport au métier d'élève qui respecte les normes de comportement à l'école. Mais en même temps, le problème du métier d'élève, c'est qu'il est difficile d'accéder à la sincérité de l'élève parce que ce qu'il éprouve, les valeurs qu'il ressent, c'est intime, cela relève de l'éducation familiale, de l'éducation sociale. A ce propos, le témoignage de Salima DALI, membre du CESER Grand Est et professeure met en avant l'importance de l'écoute : « j'avais des élèves cabossés par le système, qui étaient là sans avoir choisi leur place. Pour les comprendre, je les ai écoutés et le dialogue s'est mis en place ». Cette écoute occupe une place primordiale dans la Communication Non Violente (CNV). Catherine SCHMIDER, formatrice consultante mentionne que la demande de formation dans le domaine de la relation et de la gestion des conflits est importante. Le rapport à l'autorité et au savoir a changé ; les enseignant-e-s sont souvent démuni-e-s face aux comportements des élèves et des parents.¹⁹

M. DENNY propose un accompagnement des enseignants par la recherche, pas une recherche en surplomb avec le chercheur à l'université qui donne les bonnes méthodes que l'enseignant doit appliquer. C'est une recherche que l'on appelle intervention-recherche : « je vais dans l'établissement scolaire, je travaille avec un groupe d'enseignants, sur un temps long. On est dans une démarche : on filme, on débat, on retourne sur le terrain. Voilà un peu ce que je préconise de manière concrète. » propose M. DENNY.

¹⁸ Dès lors, l'éducation par les Humanités, en devenant transversale, prend un caractère d'étrangeté pour les enseignants en tant qu'elle ambitionne du développement de la personne (Husser, 2017). En effet, par « l'esprit des humanités » (Nussbaum, 2011, p. 16) on entend les pratiques visant outre l'esprit critique, une capacité à comprendre la diversité des expériences humaines et la complexité du monde par la découverte du point de vue des autres. <https://journals.openedition.org/edso/6913>

¹⁹ Catherine SCHMIDER, chapitre « La Communication Non Violente et les Systèmes et Cercles Restauratifs » de l'ouvrage « L'impasse de la punition à l'école », 2020

Préconisation 12

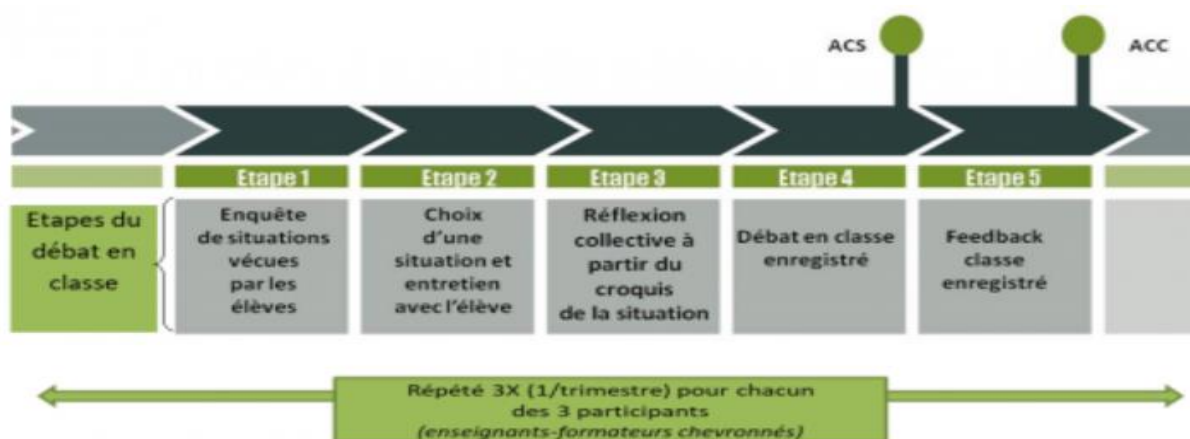
Le CESER préconise au Conseil régional dans le cadre de son programme de professionnalisation de mettre en place :

- des interventions-recherche à mener sur le terrain sur l'activité débat afin d'aider les enseignants et tout professionnel qui animent des débats à construire une démarche réflexive essentielle à une démocratie citoyenne.
- des formations à la Communication Non Violente pour accompagner tous les membres de la communauté éducative et tout professionnel intervenant auprès de publics afin d'avoir les outils pour mieux communiquer et instaurer un climat de bienveillance favorisant les apprentissages.

Vous trouverez ci-dessous les étapes du débat en classe dans le cadre de l'intervention-recherche.

La professionnalité enseignante dans le débat en classe : une étude de cas en EMC pour faire émerger le milieu de vie de de l'élève de Jean-Luc DENNY et Eric FALVIER²⁰

Un dispositif longitudinal de recueil de données (figure 1) a été mis en place sur une année scolaire avec les enseignants et leur classe respective. Chacun a animé un débat par trimestre faisant l'objet d'un enregistrement vidéo servant de traces de l'activité pour une autoconfrontation simple (ACS) avec le chercheur. Lorsque les trois ACS étaient réalisées, une autoconfrontation croisée (ACC) avec les enseignants et le chercheur venait clore le cycle ; l'ensemble du dispositif étant reconduit à l'identique trois fois dans l'année.



En conclusion de cette seconde partie, l'aménagement des espaces scolaires, la prévention de la santé de manière globale, la pédagogie de projet ainsi que l'animation de débats démocratiques représentent les préconisations fortes du CESER pour un Lycée du Futur s'inscrivant dans les valeurs de la citoyenneté.

²⁰ <https://journals.openedition.org/edso/6913>

A la question de « comment transmettre les valeurs de la citoyenneté, Dominique SCHNAPPER, sociologue et politologue, fait appel à la raison raisonnée et argumente en faveur d'un enseignement réflexif et critique, à inventer, qui transmette le sens des valeurs civiques universelles[...]²¹

Cet enseignement réflexif et critique que le CESER a déjà abordé dans deux de ses avis sur « Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite » et « Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » nous conduisent tout naturellement vers la 3^{ème} partie de la contribution intitulée l'orientation et notamment le développement de la capacité à faire des choix.

III. L'ORIENTATION : INFORMER, COMMUNIQUER, ACCOMPAGNER

Le CESER propose de reprendre les passages de l'avis sur l'orientation adopté en janvier en 2020 parce qu'il est difficile de les réécrire sans risquer de diminuer leur portée pour une orientation réussie. *« L'orientation est un parcours personnalisé qui met en scène le triptyque : informer, communiquer, accompagner dans le seul but de permettre à l'individu de choisir la formation et/ou le métier qui lui permettra de s'épanouir tout au long de la vie. Or, aujourd'hui encore l'information pose un problème d'accessibilité pour tous et toutes. La communication en termes d'échanges et de partage d'informations demande à être davantage développée. Enfin l'accompagnement à l'orientation nécessite une approche centrée sur la personne, une connaissance de soi, une connaissance des métiers, des filières, des parcours de formations et des potentialités du territoire. [...] « L'accompagnement doit permettre de dépasser les fractures sociales, numériques, territoriales, de combattre l'auto-censure, de briser les stéréotypes de genre et les déterminismes sociaux et d'ouvrir le champ des possibles, de nourrir des espoirs et de l'ambition. »²² Où en sommes-nous aujourd'hui de la mise en mouvement de ce triptyque informer, communiquer, accompagner ?*

1. Nécessité d'évaluer les outils

Le CESER s'interroge sur l'information et l'accompagnement à la Boîte à outils Orient'Est élaborée par la Région Grand Est, en collaboration avec les autorités académiques du Grand Est et un collectif de chefs d'établissements. Son objectif est d'informer sur les métiers et les formations pour tous les établissements scolaires (collèges, lycées), les établissements post-Bac et CFA de la Région²³. Lors d'une audition des services de l'orientation du Conseil régional, la question de l'existence d'un bilan sur l'utilisation d'Orient'Est a été posée, M. Marc PETRY, directeur de l'attractivité des métiers et des formations au Conseil régional a expliqué que « la

²¹ Dominique SCHNAPPER « Histoire, citoyenneté et démocratie » <https://shs.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2001-3-page-97?lang=fr>

²² Avis Grand Est « Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite » page 38

²³ https://grandest.monbureaunumerique.fr/informations-pratiques/la-boite-a-outils-orient-est-5144.htm?URL_BLOG_FILTER=%23434

Boîte à outils Orient'Est est dans les espaces numériques de travail des enseignants des principaux collèges et lycées. C'est une organisation extrêmement complexe puisque le responsable de cet espace numérique, ce n'est ni la Région, ni le Rectorat, c'est le chef d'établissement. De fait, tout ce qui est information statistique ne nous remonte pas de manière centralisée. »

M. Emmanuel JOURNOT, responsable du CARIF au Conseil régional, qui est intervenu lors de cette audition, nous apprend que depuis l'année dernière, une démarche utilisateur sur le site Orient'Est a été mise en place. L'objectif est d'aller à la rencontre des utilisateurs d'Orient'Est et principalement ceux de la communauté éducative. Pour cela, un prestataire les accompagne lors des rencontres dans des établissements scolaires qui se déroulent en présence des enseignants, des psychologues de l'Education Nationale, des élèves mais aussi des parents. Un document (disponible sur Orient'Est) qui s'adresse spécifiquement aux parents a été élaboré : <https://www.orientest.fr/orientation/je-suis-parent> pour leur donner les bonnes clés de compréhension afin de préparer l'orientation avec leurs enfants. Une prochaine rencontre est prévue avec les fédérations et les associations de parents d'élèves afin d'approfondir cette question, recueillir leurs besoins et travailler en proximité sur ce qu'on pourrait construire avec eux sur le sujet de l'orientation.

Préconisation 13

Au regard de ces constats et des investissements dans l'orientation, le CESER préconise au Conseil régional de réaliser un bilan évaluatif à la fois quantitatif et qualitatif sur :

- leurs interventions dans les lycées et autres établissements scolaires afin de rendre compte du travail de proximité pour faire connaître la Boîte à outils Orient'Est ;**
- les demandes d'accompagnement des usagers de la communauté éducative pour une utilisation optimale de cet outil ;**

Les indicateurs d'évaluation auront pour objectif d'identifier les points forts de l'outil et aussi les modifications à apporter afin d'en faciliter l'accès, l'usage et l'acceptabilité. Le CESER, en qualité de contributeur aux évaluations des politiques publiques demande à être partie prenante de l'élaboration de ce bilan évaluatif.

2. Un renforcement de la coordination du SPRO

Mme Véronique DEL FABRO²⁴, principale adjointe au collège de BACCARAT, a confirmé que les ressources disponibles, comme la Boîte à outils régionale appelée Orient'Est pour la découverte des métiers, sont souvent méconnues ou sous-utilisées par les professeurs, en particulier dans les collèges. Un des défis majeurs qu'elle a observés concerne les stages en entreprise. Avec la récente réforme, les élèves de seconde doivent désormais effectuer des stages, mais les entreprises sont souvent surchargées, notamment à cause des nombreuses

²⁴A été chargée de mission auprès du Recteur pour coordonner l'animation dans les académies de Reims, Nancy et Strasbourg sur les relations école-entreprise, avant de devenir principale adjointe au collège de Baccarat.

demandes venant aussi des élèves de 3e et des lycéens professionnels. Cette surcharge complique l'organisation des stages, particulièrement en juin, période où les enseignants sont occupés par les examens.

Face à ces constats récurrents de difficulté à inscrire les jeunes des collèges, des lycées dans un véritable parcours d'orientation et leur donner les moyens d'envisager l'orientation « tout au long de leur vie », des démarches sont mises en œuvre favorisant l'écoute du jeune, de ses motivations. Dans le cadre de l'avis sur l'orientation en 2020, le CESER a accueilli des professionnels de l'orientation convaincus qu'une orientation réussie est une orientation choisie. Leur pédagogie s'inscrit tout à fait dans cette approche par la compétence, ce développement d'une réflexivité défini par les propos de Jacques TARDIF « *Les connaissances sont des outils, les clés essentielles dans le développement du parcours. L'approche par compétences conduit l'apprenant à réfléchir dans l'action [...]*²⁵L'orientation passe par cette réflexion, par une meilleure connaissance de soi et du monde, s'orienter est une compétence qu'il faudrait développer vers le plus jeune âge afin de permettre à tout jeune de s'ouvrir au champ des possibles comme l'a mis en exergue le CESER dans son avis sur l'orientation. La communication sur ces démarches qui fonctionnent, qui sont à l'écoute de l'individu jeune ou adulte (de ses aspirations, de ses attentes) n'est pas suffisante.

Préconisation 14 :

Le CESER préconise au Conseil régional de créer des écosystèmes territoriaux de l'orientation pilotés

par les chargés de mission « Orientation » de chaque Maison de Région dans l'objectif :

- **d'informer et d'identifier les freins à l'orientation dans les lycées du territoire ;**
- **de proposer des actions adaptées en termes de connaissances des métiers et de démarche pédagogique à s'orienter ;**
- **de faire utiliser l'outil Orient 'Est par le plus grand nombre.**

L'objectif de ces écosystèmes serait d'accueillir des acteurs de l'orientation, du monde de l'éducation sans oublier les associations de parents d'élèves, les associations d'étudiants, des élèves élus, des acteurs du monde de l'université, de la recherche et de l'innovation, des acteurs de l'accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle et des entreprises afin de créer des projets territoriaux de l'orientation répondant aux besoins des jeunes et des adultes. **Le CESER rappelle également ses préconisations sur la « Mobilité dans l'orientation » qui portent sur l'intégration des enjeux d'accessibilité et de mobilité au travail réalisé sur la carte des formations entre la Région, l'Education Nationale et les collectivités ainsi que la prise en compte de la dimension transfrontalière dans l'orientation.**²⁶ Il est regrettable que

²⁵ Avis CESER Grand Est sur « Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? page 27

²⁶ Avis sur le « Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? 2ème rapport et avis, 2023, page 16

pour certains jeunes la mobilité reste un frein majeur à une orientation choisie et non subie.²⁷

Les bilans de ces rencontres pourraient être présentés aux Comités territoriaux de développement des compétences et de l'orientation (CTDC-O) qui sont mis en œuvre par le Conseil régional. Le CESER demande à être informé du rythme des CTDC-O et des avancées proposées sur les territoires en matière de formation et d'orientation.

3. L'acculturation aux formations, aux métiers est une étape du processus d'orientation

Des dispositifs innovants existent, des expérimentations se mettent en place afin d'acculturer les lycéens et la communauté éducative à la découverte des métiers. Par exemple, Mme DEL FABRO revient sur la découverte des métiers aux collèges mise en place en 2023 avec un objectif qui est d'augmenter le nombre de métiers que les élèves connaissent et la mise en œuvre des référents découverte des métiers. C'est une initiative essentielle mais comment s'inscrit-elle dans le parcours du jeune ? Quel est l'accompagnement mis en œuvre pour lui permettre d'acquérir une meilleure connaissance de soi afin d'être en capacité de s'ouvrir au champ des possibles en termes d'orientation ?

Autre dispositif en plein essor, la mise en œuvre des Ambassadeurs métiers, qui a pour objectif d'avoir des personnes du monde professionnel volontaires pour intervenir dans les établissements scolaires, pour parler de leur parcours, parler de leur métier aux jeunes précise Mme Sylvie PAGLIANO, directrice du service orientation au Conseil régional. Un autre dispositif évoqué est celui des Bureaux d'Entreprises pour les lycées professionnels dont la référente régionale a été Mme DEL FABRO. Les forums d'orientation, les salons sur la découverte des métiers et des formations sont un réel investissement ainsi que les actions de découverte des métiers mises en œuvre par certaines fédérations des parents d'élèves.

Les stages en entreprise pour les élèves de seconde s'inscrivent dans cette étape d'acculturation. Le CESER a noté les difficultés pour les élèves à trouver un stage et pour les entreprises sur un même territoire les difficultés à pouvoir accueillir des élèves sur des dates identiques durant une période de 15 jours. Mme NICCOLLET, inspectrice de l'Education Nationale précise que l'utilisation de la plateforme « Mon stage en seconde » mise en œuvre au niveau national dans le cadre de l'initiative du gouvernement pour accompagner les jeunes a conduit à presque 100% de réussite de jeunes qui ont décroché un stage en Haute-Marne. Au niveau national, 77% des élèves de seconde ont obtenu un stage, c'est ce qu'annonce le principal syndicat des chefs d'établissements (SNPDEN).²⁸

²⁷ Contributions du CESER Grand Est au SRDEII 2022-2028 et à la SRESRI 2020-2020, 2023, page 18

²⁸<https://www.lesechos.fr/politique-societe/education/les-trois-quarts-des-eleves-de-seconde-etaient-en-stage-en-juin-dernier-2118457>

Le CESER demande à connaître le nombre de stages pour les élèves de seconde obtenu en Grand Est et fait le constat que le nombre d'offres de stages sur la plateforme Orient'Est reste insuffisant et mériterait d'être étoffé.

Dans cette énumération des dispositifs s'inscrivant dans une découverte des métiers, le CESER souhaite mettre en exergue le constat que cette étape d'acculturation des métiers et des formations doit s'intégrer **dans un véritable processus d'orientation avec des pratiques pédagogiques adaptées afin de donner à chaque élève les moyens de s'orienter**. Le CESER avait déjà préconisé que les stages, les salons et forums des métiers soient préparés en amont et permettent à chaque élève de mener une réflexion personnalisée sur son avenir. C'est l'avenir qui peut être celui d'un Lycée du Futur en développant cette capacité à faire des choix éclairés et réduisant ainsi le stress à l'orientation. Dans sa préconisation 9 dans son avis sur l'orientation, le CESER avait déjà orienté vers la mise en place d'une plateforme de mutualisation des pratiques pédagogiques actives et d'accompagnement interactif, des projets réalisés dans les établissements secondaires et supérieurs, et les différentes structures du SPRO ainsi que la création d'un poste d'animateur-trice de cette plateforme.

Préconisation 15

Le CESER réitère sa préconisation afin que les stages, les salons et forums des métiers soient préparés en amont dans le cadre d'un projet pédagogique et permettent à chaque élève de mener une réflexion personnalisée sur son avenir.

CONCLUSION

Le CESER soutient la démarche Lycées du Futur et ses objectifs qui placent le bien-être des élèves et de la communauté éducative en première place. **Cette concertation régionale est d'une part une prise de conscience du chemin à parcourir** pour atteindre ce bien-être d'être dans son lycée et d'autre part témoigne de la volonté de tous les acteurs pour y parvenir.

Les auditions que le CESER Grand Est a menées sont révélatrices à la fois des difficultés rencontrées et des propositions pour y remédier. Le CESER Grand Est a pu noter le déploiement de nombreuses actions de la part de tous les acteurs de la communauté éducative pour contribuer à ce bien-être que ce soient des projets éducatifs pour apprendre à être éco-citoyen, des dispositifs pour pallier le manque de médecins, des expérimentations pour pallier l'absence d'un véritable processus d'orientation, la liste est longue. **Le CESER a pu apprécier ce panel de dispositions pour combler des manques mais il n'a pas pu en évaluer ni les effets ni le nombre puisqu'aucune évaluation ou bilan ne permettent de le faire**. C'est d'ailleurs l'une des préconisations récurrentes du CESER qui demande régulièrement à contribuer à toute évaluation des politiques publiques.

De plus, cet important développement de « projets », peut-être par son manque d'évaluation, semble peu coordonné puisqu'il se déploie surtout en fonction de la motivation et/ou de

l'investissement de personnels de l'éducation, ou de parents d'élèves ou de tout autre acteur de la communauté éducative. **La coordination est essentielle car elle permet entre autres de recenser les besoins afin de ne laisser aucun lycée ou aucun territoire sur le bord du chemin. Le lycée est un point important pour le développement de l'attractivité d'un territoire et plus particulièrement des territoires ruraux.** C'est l'un des trois objectifs de la nouvelle mandature.

Poursuivant sa réflexion sur les objectifs de lutte contre la précarité, de lutte contre les discriminations et de projection vers un futur désirable, le CESER a mis en avant, dans sa contribution, l'apprentissage à la citoyenneté. **La mise en place de formations pour une approche moins scolaire par le développement de cette compétence transversale a été préconisée.** Elle s'inscrit dans l'une des étapes du processus d'orientation axé sur la connaissance de soi et du monde. **Le développement de cette citoyenneté dès l'école permettra de lutter contre les inégalités, les discriminations et motivera les jeunes à construire un avenir plus désirable.** De nombreuses enquêtes attestent de l'intérêt des jeunes pour les enjeux environnementaux, écoutons-les pour mieux les accompagner sur cette voie qui est indissociable d'une justice sociale. « *Les défis écologiques et les défis sociaux (justice, égalité, liberté) sont indissociables* » c'est la conviction de Pierre VELTZ, dans son ouvrage « Bifurcations », que le CESER a déjà mis en exergue dans ses avis et qui pose les bases d'un Lycée du Futur.

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La CFDT partage la problématique soulevée par le Conseil Régional : « relever le défi de la citoyenneté ».

Pour la CFDT la co-construction revendiquée par le Conseil Régional n'a pas été menée de façon satisfaisante. Certes, consultation il y a eu, mais sans véritable co-construction avec toutes les parties prenantes : communauté éducative, autorités académiques, fédérations de parents d'élèves et représentants du monde socio-économique et partenaires sociaux. La consultation semble avoir été conduite en bilatérales.

S'il est évident que le bien-être des élèves et de la communauté éducative est un préalable, encore faut-il en définir le contenu. Il ne saurait s'agir uniquement de « garantir à tous les élèves l'accès à des sanitaires dignes répondant aux normes d'hygiène, d'intimité et de confort ».

De même, il est tout aussi évident qu'il faille adapter les locaux à l'enseignement du numérique « pour répondre aux besoins du lycée 4.0 ». Mais pour ce dernier point, si l'on veut éviter les dysfonctionnements de la première phase de mise en place du lycée 4.0, il est impératif de co-construire le projet avec l'ensemble des parties concernées (cf. supra).

Enfin, pour la CFDT il est absolument nécessaire de prévoir des espaces de citoyenneté dans l'enceinte de chaque lycée. Ces espaces devant être clairement identifiés et être utilisés exclusivement pour permettre aux lycéens de débattre entre eux et/ou avec l'aide d'intervenants non seulement internes mais aussi et peut-être surtout externes : associations, sociologues, historiens, philosophes, chercheurs etc. Ces espaces ne sauraient devenir un deuxième foyer des lycéens.

Pour cela l'action des autorités académiques est primordiale et leur engagement est indispensable pour impulser de façon significative ces actions d'éducation à la citoyenneté qui doivent trouver place dans tous les emplois du temps.

La CFDT votera l'avis.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Bernard DUPONT, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Christelle HIRault, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

ANNEXES

Annexe 1 : Auditions et remerciements

Le Conseil économique social et environnemental régional du Grand Est (CESER Grand Est) remercie les différents interlocuteurs qui ont accepté de venir présenter les activités de leur structure en lien avec la démarche Lycées du Futur, de répondre aux questions des membres de la commission et de partager leurs réflexions afin d'enrichir nos travaux.

- **Audition du Conseil régional**
M. Marc PETRY, directeur de la direction de l'attractivité des métiers et des formations
Mme Sylvie PAGLIANO, cheffe du Service Orientation
M. Emmanuel JOURNOT, responsable du Pôle CARIF
- **Audition de M. Pierre LARBALETIER**, directeur général adjoint du Groupe LARBALETIER
- **Audition de M. Jean-Luc DENNY** : maître de conférences en Sciences de l'Éducation et de la Formation à l'INSPE de Strasbourg, membre du Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC)
- **Audition de M. Eric FLAVIER**, professeur à l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) et rattaché à l'université de Strasbourg, membre du LISEC
- **Audition de Mme DEL FABRO**, ex-référente académique des Bureaux des entreprises (BDE), principale adjointe au collège de Baccarat.

Personnels de l'Education Nationale suite à une demande à de M. FONNE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Haute Marne

- **Mme Marion CHAMARANDE**, psychologue EN, LPO Edmé BOUCHARDON
- **Mme Pascale CATOGNI**, infirmière, Lycée Polyvalent (LPO) Charles de Gaulle
- **Mme Laura LANDUREAU**, psychologue EN, LPO Charles de Gaulle
- **Mme Marie-Aude MEYER**, conseillère technique santé
- **Mme Sylvie NICOLLET**, inspecteur de l'Education Nationale (IEN) chargée de l'information et de l'orientation, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de Chaumont
- **Mme Sophie THIRIOT**, directrice du Centre d'information et d'orientation (CIO) de Chaumont
- **M. Antony THOMAS**, Conseiller Principal d'Education (CPE), LPO Charles de Gaulle

Annexe 2 : Lettre de saisine



Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le

Dossier suivi par :
Victor BARAT
Victor.barat@grandest.fr

Madame Marie-Claude BRIET-CLEMONT
Présidente du CESER
5 rue Jéricho
CS 70041
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Objet :

Courrier de saisine du CESER

Madame la Présidente,

Le Conseil Régional s'est donné pour objectif de se doter d'une stratégie « Lycées du futur » afin de donner un cap aux actions régionales pour répondre aux défis actuels et amener progressivement l'ensemble du réseau des établissements du Grand Est vers un idéal d'attractivité, d'accessibilité et d'innovation.

La Région Grand Est s'investit déjà pleinement dans des démarches d'amélioration continue des établissements, afin de les rendre plus confortables, innovants, respectueux de l'environnement et tournés vers les formations et métiers d'avenir.

De nombreux établissements du territoire contribuent à cette dynamique par des actions volontaires ou au travers de dispositifs pilotés par la Région. La Région Grand Est souhaite aller plus loin en se dotant d'une stratégie « Lycées du Futur », visant :

- Un lycée qui participe au bien-être des élèves et à celui de la communauté éducative ;
- Un lycée qui prépare à l'avenir ;
- Un lycée ancré sur son territoire ;
- Un lycée acteur de la transition écologique.

Au croisement de ces quatre objectifs, cette démarche devra prendre en compte un contexte en perpétuel mouvement. En effet, le dessin du lycée du futur devra tenir compte des évolutions réglementaires à venir, notamment la réforme du lycée professionnel et la loi Elan relative à la rénovation énergétique des bâtiments. Il devra également intégrer les enjeux liés aux évolutions démographiques, à l'adaptation au changement climatique. De plus, il sera essentiel de prendre en considération le vieillissement des agents des lycées pour une approche complète et adaptée.

Une attention particulière sera également accordée aux différentes typologies de lycées : le type d'établissement (lycée d'enseignement général, technologique, lycée professionnel), selon qu'il relève de formations agricoles ou de l'Education Nationale, selon sa localisation géographique (rural ou urbain) et selon les spécificités du territoire. Chaque établissement fait face à des problématiques différentes. Ainsi, nous devons concevoir non pas un, mais des lycées du futur.

Une démarche de concertation a été lancée à la rentrée scolaire en septembre 2023 afin de co-construire cette vision à horizon 2030 avec les différents partenaires et acteurs et permettre la mise en place d'actions/expérimentations à l'échelle du mandat.

C'est dans cet esprit que je sollicite le Conseil Economique Social et Environnemental, afin qu'il puisse apporter sa contribution et éclairer ces travaux.

Je vous propose que nos services se mettent en lien afin de convenir d'un calendrier.

Je vous remercie vivement pour votre collaboration et votre mobilisation, et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement .





**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00